

Commune de Mauriac (Cantal)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt juin, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 20 juin 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 23

Présents :

Edwige ZANCHI
Raymonde THESSANDIER
Jacques SERRAT
Michel PAPON
Maryse BONNET
Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Jacqueline BORNE
Gille FRUTIERE
Sabine RIVET
Sylvie FENIES
Guillaume POINAT
Audrey LAFARGE
Andrée BROUSSE
Stéphanie SERIEIX

Etaient représentés :

Jean Jacques VAISSIER ayant donné pouvoir à Michel PAPON,
Béatrice CARTAYRADE ayant donné pouvoir à Sylvie FENIES,
Geneviève RONGERE ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT,
Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE,
Claudine HEBRARD ayant donné pouvoir à Audrey LAFARGE,
Géraud MAZE ayant donné pouvoir à Guillaume POINAT,
Alain DELASSAT ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE,
Gérard VIOLLE ayant donné pouvoir à Stéphanie SERIEIX.

Etaient excusés :

Cyrille ROLLIN, Samuel LEBEAUX

Etaient absents :

Bruno DUFAYET, Julien CHAMBON

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2025-06-27 / 6

Ressources humaines : tableau des emplois permanents du personnel communal.

Madame le Maire rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant de la Commune, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante afin de pouvoir répondre au recrutement de personnel diplômé dans le secteur de la petite enfance :

Modification du tableau des effectifs :

Création de :

- 1 poste d'Educateur de jeunes enfants
- 1 poste d'Infirmier Diplômé d'Etat
- 1 poste Puériculteur
- 1 poste de Psychomotricien

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	23	0	0

ADOPTÉ le tableau des effectifs suivants :

Cadres ou emplois	Catég.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail
Filière administrative				
Attaché territorial principal (détaché sur l'emploi fonctionnel de directeur général des services)	A	1	1	TC
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	2	2	TC
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	0	TC
Rédacteur	B	1	1	TC
Adjoint administratif Pal 1 ^{ere} Classe	C	4	3	TC
Adjoint administratif territorial	C	1	1	TC
« «	C	2	2	TNC
Filière technique				
Agent de maîtrise principal	C	5	5	TC
Agent de maîtrise	C	1	1	TC
Adjoint technique Pal 1 ^{ère} classe	C	6	6	TC
Adjoint technique Pal 2 ^{ème} classe	C	1	1	TC
« «	C	1	1	TNC
Adjoint technique territorial	C	6	5	TC
« «	C	1	0	TNC

Filière médico-sociale				
Educateur de jeunes enfants	A	2+1	2	TC
Auxiliaire de puériculture classe normale	B	3	2	TC
Agent spécialisé principal des écoles 1 ^{ère} classe	C	2	0	TC
Infirmier Diplômé d'Etat	A	0+1	0	TC
Puériculteur	A	0+1	0	TC
Psychomotricien	A	0+1	0	TC
Filière animation				
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	TC
Adjoint d'animation territorial	C	9	5	TC
Police municipale				
Gardien-Brigadier	C	1	1	TC
Contractuels				
Poste de Contractuel (Contrat de Projet)	A	1	1	TC
Poste de Collaborateur de Cabinet	A	1	1	TC

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 27 juin 2025

Le Maire,



Edwige ZANCHI

La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr : **03 JUIL. 2025**

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1